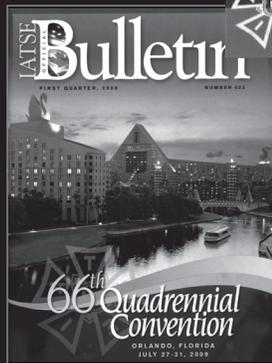


L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES EMPLOYÉS DE SCÈNE, DE THÉÂTRE, TECHNICIENS DE L'IMAGE, ARTISTES ET MÉTIERS CONNEXES DES ÉTATS-UNIS, SES TERRITOIRES ET DU CANADA



# IATSE OFFICIEL Bulletin

PREMIER TRIMESTRE 2009

VOLUME 14 NUMÉRO 1

## SOMMAIRE

- 1 Lettre du président  
Matthew D. Loeb
- 2 Message du secrétaire  
trésorier général  
James B. Wood
- 3 66<sup>e</sup> Convention  
Internationale de l'IATSE
- 4 Affaires canadiennes.  
Rapport présenté à la  
rencontre du bureau  
général à Albuquerque,  
Nouveau-Mexique



## LETTRE DU PRÉSIDENT MATTHEW D. LOEB

### Braver la tempête

Dire que la situation économique mondiale actuelle représente un défi d'envergure, c'est bien le moins que l'on puisse dire. Nous sommes témoins de milliers de mises à pied effectuées par les grandes compagnies et les statistiques font état d'une hausse continue du taux de chômage. Nos fonds de retraite ont souffert et nous subissons une crise dans les programmes de soins de santé depuis un bon moment déjà.

Face à ces difficultés, nous devons nous lever tous ensemble et nous aider mutuellement. Au besoin, apprenons à tirer avantage des nombreuses ressources que le secteur du divertissement nous offre en tant que travailleurs syndiqués. Voici certains des programmes qui nous offrent de l'aide. Il y a d'abord le Fond du cinéma et de la télévision qui soutient notre industrie et qui offre des cliniques de soins de santé, de soins pédiatriques et des services sociaux ; il y a aussi le programme Union Plus Benefits de l'AFL-CIO qui donne de l'accès au crédit, des assurances, de l'aide financière d'urgence, des bourses d'études et des services en ligne, entre autres choses, pour rédiger les formulaires d'impôt, l'Actor's Fund, présent à la fois aux États-Unis et au Canada, offre des programmes inestimables tels des services sociaux et de l'aide financière de même que de l'assistance pour le logement et les soins de santé. Au Canada, nous avons les programmes Union Savings qui offrent des avantages pour les assurances, pour l'immobilier et pour d'autres services utiles. Le site internet de l'IATSE ([www.iatse.org](http://www.iatse.org)) propose des liens vers ces organisations et d'autres encore. Tout est là pour vous.

Même si les États-Unis ont maintenant à Washington une administration qui est plus favorable aux travailleurs, le président Obama nous a tous prévenus que nous vivons encore des temps difficiles. Je garde bon espoir, qu'au moment opportun, nous saurons tirer avantage des changements à venir. Entre-temps, nous regardons en avant tout en espérant que les opportunités de travail iront en augmentant à mesure que les difficultés s'estomperont.

Nos sections locales doivent bien sûr représenter leurs membres aux tables de négociations, mais elles doivent aussi assurer la communication afin que les membres puissent, au besoin, obtenir de l'aide efficacement. Nous devons rester en contact avec nos confrères et consoeurs, d'une section locale à l'autre et sur une base personnelle, afin de nous protéger mutuellement.

Les situations difficiles ont aussi leur bon côté ; elles nous aident à nous rapprocher tout en nous rendant davantage vigilants et prêts pour protéger nos intérêts communs. Nous avons eu la chance d'affronter cette crise économique tout en faisant partie d'un syndicat qui constitue un pilier nous garantissant du support et de l'aide alors que tant d'autres doivent se débrouiller seuls. Je vous demande d'aider d'une façon ou d'une autre vos confrères et consoeurs. Il y a plein de choses que chacun de nous peut faire pour braver cette tempête. Nous avons survécu à des temps difficiles et nous en affronterons d'autres, mais c'est en restant unis que nous sommes le mieux préparés. Nous ne devons jamais perdre de vue que la solidarité des membres de l'IATSE constitue le fondement de notre survie.

### AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'IATSE tiendra sa réunion régulière du milieu de l'été au Walt Disney World Dolphin Resort, 1500 Epcot Resorts Blvd., lac Buena Vista, Floride 32830, à partir de 10 h le lundi 20 juillet jusqu'au vendredi 24 juillet 2009 inclusivement. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au bureau général au plus tard quinze jours avant les réunions.

Nous vous rappelons que conformément à l'article onze, section 8 de la constitution internationale, le bureau général de direction agira en tant que comité des lettres de créance de la 66<sup>e</sup> Convention quadriennale qui débute la semaine suivant la rencontre du bureau général.

Vous êtes aussi avisés que pour être éligible à siéger sur un comité, les lettres de créance des délégués doivent parvenir au bureau général avant le 24 juillet 2009.

CONTACT QUÉBEC  
BULLETIN DE LIAISON DES  
SECTIONS LOCALES  
DU QUÉBEC ET DU  
NOUVEAU BRUNSWICK  
56 / MONTRÉAL  
262 / MONTRÉAL  
514 / MONTRÉAL  
523 / QUÉBEC  
667 / MONTRÉAL  
863 / MONTRÉAL  
849 / NOUVEAU BRUNSWICK

DIRECTION Robert Charbonneau  
ÉDITRICE Chantal Gaudreault  
IMPRESSION Copies de la capitale  
Publié à Québec quatre fois par année.

## CONVENTION LE COMPTE À REBOURS

Comme la 66<sup>e</sup> Convention quadriennale approche, vous trouverez dans ce bulletin beaucoup d'informations en rapport avec cet événement.

Des réponses aux questions les plus courantes et d'autres informations font donc suite à ce message. De plus, il est suggéré aux délégués de réviser les articles trois à cinq de la Constitution internationale afin de se familiariser avec les procédures de la convention.

Les préparatifs de la convention ont débuté depuis plusieurs mois au bureau général, mais avant de pouvoir poster les lettres de créance aux délégués, toutes les sections locales qui ont l'intention d'envoyer des délégués à la convention doivent remplir deux conditions essentielles.

En premier lieu, le bureau général doit avoir reçu tous les rapports trimestriels, incluant le rapport du premier trimestre 2009. Même si l'article dix-neuf, section 7, de la constitution internationale permet d'envoyer ce rapport aussi tard que le 30 avril, nous ne pouvons compléter nos calculs pour déterminer le nombre moyen de votre membership depuis la dernière convention tant que nous n'avons pas reçu votre rapport du premier trimestre. Une fois ce calcul effectué, il est ensuite possible de déterminer le nombre de délégués auquel votre section locale a droit et les lettres de créance et les autres documents peuvent être acheminés.

En deuxième lieu, chaque section locale doit avoir commandé et payé au moins le double de timbres par personne par rapport aux chiffres contenus dans le rapport du premier trimestre 2009. L'article trois, section 5, de la constitution internationale précise que les sections locales doivent avoir acquis les timbres par personne pour tous les trimestres incluant celui qui précède la convention. Comme il est possible d'attendre jusqu'au 30 juillet pour faire parvenir le deuxième rapport de 2009, les chiffres déclarés dans le premier rapport trimestriel sont multipliés par deux et utilisés comme évaluation du nombre de membres en règle.

Une fois ces deux conditions remplies, les documents pour la convention seront envoyés. Chacun de ces documents contient les lettres de créance de même qu'une foule d'informations, incluant des précisions sur les réservations des vols et des chambres d'hôtel. Les délégués doivent retourner leur lettre de créance au bureau général le plus tôt possible. C'est seulement lorsque le bureau général reçoit les lettres de créance que les délégués peuvent ensuite effectuer leur réservation de vol en utilisant le compte général de l'IA et être éligibles pour siéger sur les comités.

En effectuant leurs réservations, les délégués doivent se rappeler que les conventions de districts précèdent la convention internationale.

### L'IMPORTANCE D'ÊTRE EN RÈGLE

Conformément à l'article treize, section 1, de la constitution et des règlements de l'Internationale, une section locale qui n'est pas en règle avec son propre district est réputée ne pas être en règle avec cette Alliance et par conséquent elle ne peut participer à la convention internationale. Les dirigeants des sections locales sont prévenus qu'ils doivent vérifier avec le secrétaire de leur district si leur section locale est en règle.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 66<sup>e</sup> Convention quadriennale 2009

**HORAIRE DES CONVENTIONS DES DISTRICTS :** Les conventions des 13 districts de l'Alliance se tiendront au Walt Disney World Dolphin Resort à Orlando, lors des deux journées précédant le début de la convention internationale.

Convention du 11<sup>e</sup> district / secrétaire : Cheryl Batulis  
samedi, le 25 juillet à 10 : 00 a.m. dans la salle Asia 1

Convention du 12<sup>e</sup> district / secrétaire : Barny Haines  
samedi, le 25 juillet à 10 : 00 a.m. dans la salle Asia 2

**RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À LA CONVENTION :** Les sections locales qui désirent présenter des résolutions doivent les faire parvenir au bureau général au moins 15 jours avant le début de la convention. Les résolutions soumises selon les règles prévues à l'article trois, section 8, de la constitution internationale sont ensuite regroupées dans un recueil qui est remis à l'avance aux délégués pour qu'ils puissent prendre connaissance des diverses résolutions et prendre la parole lors des réunions des comités.

L'envoi préalable des résolutions au bureau général permet aussi de les acheminer à temps au comité approprié afin qu'elles soient étudiées. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation de votre district pour soumettre une résolution, mais si vous désirez présenter la position de votre district à propos d'une résolution, une demande doit être faite au bureau général avant 6 : 00 p.m. le jour de l'ouverture de la convention.

Pour être acceptées, toutes les résolutions doivent être dactylographiées en deux exemplaires.

### QUESTIONS COURANTES

**COMMENT DÉTERMINER LE NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ?** Une section locale à droit à un délégué pour 50 membres, à deux délégués pour 51 à 150 membres, à trois délégués pour 151 à 250 membres et ainsi de suite.

**LETTRES DE CRÉANCE :** Le président de la section locale, le secrétaire et le délégué doivent signer les lettres de créance. La lettre originale doit être remise au délégué et le duplicata doit être envoyé au bureau général. Il ne faut pas inscrire à la fois le nom du délégué et celui du délégué de remplacement sur la même lettre de créance.

Les délégués doivent compléter leur inscription dès leur arrivée à la convention.

**DÉLÉGUÉS REMPLAÇANTS :** Les délégués remplaçants doivent être élus par vote secret tout comme les délégués. En cas de désistement d'un délégué, et si les délais sont trop courts pour tenir une autre élection, les membres d'une section locale peuvent transférer le vote d'un délégué absent à un autre délégué qui assiste à la convention.

**TRANSPORT PAR AVION :** Le bureau général a choisi l'agence FTA Travel pour gérer les réservations de vol des délégués à la convention. Chacun des délégués recevra des informations permettant de réserver directement par internet auprès de FTA Travel. Tous les vols réservés chez FTA Travel seront facturés directement au compte principal de l'IATSE. Chaque délégué a droit au remboursement de son vol aller-retour pour assister à la convention. Si quelqu'un vous accompagne, le billet d'avion de la personne doit être facturé à votre propre compte.

**ACCUEIL DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS :** Il y aura une rencontre d'information pour les nouveaux délégués, samedi le 25 juillet 2009, à 7 : 00 p.m. au salon 1 du Southern Hemisphere Ballroom du Walt Disney World Dolphin Resort.

**ALLOCATIONS JOURNALIÈRES :** À la fin de la convention, les délégués pourront encaisser directement leur chèque de remboursement des allocations journalières.

**SERVICE COMMÉMORATIF :** Pendant la convention, un service commémoratif aura lieu pour honorer la mémoire des confrères et consoeurs décédés. Les sections locales peuvent faire parvenir les noms de leurs membres disparus au bureau général, avant le 1<sup>er</sup> juin, pour qu'ils soient inscrits dans le livre des membres décédés qui sera distribué lors de la cérémonie.

**PASSEPORTS :** Depuis le 23 janvier 2007, tous les voyageurs canadiens doivent posséder un passeport pour traverser la frontière des États-Unis en avion. Veuillez vous informer à ce sujet, en accédant au site [www.getapassportnow.com](http://www.getapassportnow.com).





La déléguée du CLC Kelly Moon, l'assistant du président Sean McGuire, les vices présidents internationaux John M. Lewis et Damien Petti, les représentants internationaux Paul Taylor et Julia Neville, et le conseiller juridique canadien Bernard Fishbein.

Les vice-présidents internationaux John M. Lewis et Damien Petti, l'assistant du président Sean McGuire et les représentants internationaux Julia Neville et Paul Taylor, la déléguée du CTC Kelly Moon, et le conseiller juridique canadien Bernard Fishbein ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les derniers développements au Canada depuis la dernière rencontre du Bureau général du milieu de l'été, à San Diego en juillet 2008.

Avec l'assistance de l'Internationale, la **section locale 173** (projectionnistes de l'Ontario) s'est rallié par des ententes distinctes aux diverses sections locales de techniciens de scène de l'Ontario, en particulier, la section locale 58 - Toronto, la section locale 105 - London, la section locale 357 - Stratford et la section locale 471 - Ottawa. Ces ententes sont maintenant approuvées par le président international et elles ont été entérinées par les membres de chacune des sections locales. Au cours du quatrième trimestre de 2008, les membres de la section locale 173 ont tous été admis dans les sections locales appropriées.

La **section locale 212** (Calgary) est devenue la première section locale au Canada à obtenir le droit de syndiquer et de représenter les professeurs de cinéma. Cinq professeurs ont été admis comme membres de la section locale 212 et le contrat de travail de la section locale a été modifié pour les inclure.

La **section locale 262** (Montréal) a finalement eu gain de cause dans ses démarches pour représenter plus de 100 préposés à l'accueil au Cinéma Brossard du quartier Dix/30 sur la rive sud de Montréal ; un complexe de 16 salles incluant des restaurants et deux salles de spectacle. Une décision rendue en appel, le 12 novembre 2008, a permis de renverser un jugement antérieur du tribunal du travail qui était défavorable à la section locale. Cineplex a confirmé qu'elle ne contesterait pas cette dernière décision. Des

négociations pour conclure une première entente de travail débiteront prochainement. Malheureusement, les projectionnistes et le personnel d'accueil du Théâtre AMC, situé dans l'ancien forum de Montréal (qui avait été syndiqué l'an dernier) ne sont pas parvenus à une entente avec l'employeur. Par conséquent, la section locale a demandé, conformément aux lois du travail du Québec, une procédure d'arbitrage pour déterminer une première convention collective avec l'aide du représentant international Paul Taylor et avec l'appui du fond de défense de l'Internationale.

Comme il a déjà été mentionné, la **section locale 295** (Régina) a déposé une requête en accréditation au bureau des relations de travail de la Saskatchewan pour un représentant un groupe d'employés de production travaillant chez Partners in Motion Pictures inc., une compagnie de production et de distribution. Toutefois, des élections provinciales ont eu lieu depuis et le gouvernement précédent a été défait. Le nouveau gouvernement a non seulement révisé en profondeur la loi sur les relations de travail en se montrant très hostile aux travailleurs, il a aussi congédié l'ensemble du personnel du bureau des relations de travail. Ce revirement de situation a retardé l'étude de la requête de la section locale 295. Finalement, c'est seulement en janvier 2009, soit un an après la soumission de la requête, que le bureau des relations de travail a ordonné la tenue d'un vote. Le représentant international Barny Haines continue de travailler avec la section locale pour qu'elle gagne ce vote de représentation.

Les **sections locales 514 et 667** continuent toujours de négocier en présence du gouvernement provincial et du syndicat rival l'AQTIS pour résoudre une querelle de juridiction qui a suivi une campagne de syndicalisation majeure, menée par l'IA à Montréal. Une entente est intervenue au printemps de 2008 et le gouverne-

ment en a introduit les termes dans le projet de loi 90 qui a ensuite été retiré face aux protestations de l'Association des producteurs du Québec et d'autres groupes culturels. Le processus de médiation a redémarré à l'automne 2008 et une autre entente légèrement modifiée est intervenue. Encore une fois, le gouvernement devait introduire un projet de loi à la session d'automne lorsque des élections provinciales ont été déclenchées. Le gouvernement a été réélu avec une majorité et lors de rencontres en janvier, il s'est engagé à introduire un projet de loi en mars 2009. C'est donc, encore une fois, un dossier à suivre.

Lors des deux dernières années, la **section locale 680** (Halifax) a déjà syndiqué et négocié des ententes collectives de travail avec des employeurs majeurs de sa juridiction. Récemment, Tour Tech East, l'un des derniers employeurs d'importance toujours sans entente, a signé un accord de trois ans avec la section locale.

La **section locale 822** (Toronto - habilleurs, coiffeurs et maquilleurs de théâtre) a récemment négocié avec succès une seconde entente collective avec Dan Cap Productions. Elle prévoit des augmentations de salaire significatives et un appel minimal au travail de cinq heures. Le contrat est d'autant plus important que Dan Cap, qui est devenu un producteur de théâtre majeur à Toronto, joue aussi un rôle important dans les tournées Broadway Across America et Broadway Across Canada.

La **section locale 873** (techniciens du cinéma - Toronto) agit rapidement pour aller chercher un plus grand pourcentage de productions locales à l'intérieur de sa juridiction. Comme la vaste majorité des productions américaines à Toronto sont couvertes par des ententes IATSE, la section locale sait très bien que, pour éliminer la compétition de la NABET, elle doit aller chercher du travail auprès d'un grand nombre de

productions locales qui sont filmées à Toronto (et qui tendent à être des productions à petits budgets). Lors des sept derniers mois, la section locale 873 a conclu des ententes avec quatre MOW (Films hebdomadaires) ; soit deux productions indépendantes et deux séries télévisées. Les producteurs de chacun de ces projets faisaient pour la première fois affaire avec une autre organisation que la NABET.

Le plan de retraite de l'industrie canadienne du divertissement (qui a été créé suite à l'ajout du plan de retraite de la guilde des directeurs du Canada au plan de retraite national canadien de l'IATSE et qui a été approuvé à San Diego par le bureau général) continue sa progression. Le plan a récemment accueilli les employés de EP Canada, le plus gros service de paye en opération dans l'industrie canadienne. La demande d'adhésion de EP Canada confirme que ce plan est supérieur à tout ce qui est présentement disponible dans l'industrie du divertissement au Canada. Des discussions ont débuté avec Canadian Actors Equity afin qu'eux aussi rejoignent et participent au plan.

Des élections fédérales ont eu lieu au Canada le 14 octobre 2008. Le parti conservateur, qui formait un gouvernement minoritaire a été réélu, mais il n'a pas réussi à obtenir une majorité de sièges ; il continuera donc de siéger à titre de gouvernement minoritaire. Comme il a besoin de l'appui des autres partis pour survivre au parlement canadien, souhaitons que les initiatives de ce gouvernement minoritaire ne soient pas trop hostiles aux travailleurs. Pour la seconde campagne électorale fédérale d'affilée, l'Internationale a fait parvenir par courrier du matériel électoral non partisan à tous les membres au Canada pour les inciter à aller voter.

Par ailleurs, l'IATSE s'est joint au mouvement de protestation qui s'opposait au projet de loi C10, une loi fédérale qui menaçait d'apporter des changements à la loi sur les impôts

pour permettre au ministre du Patrimoine de refuser d'accorder un crédit d'impôt à toute production cinématographique ou télévisuelle que le gouvernement jugerait offensante. Le vice-président international Lewis a témoigné devant le comité sénatorial sur les banques, les échanges et le commerce pour s'opposer à la loi. Face à ce mauvais traitement réservé aux arts et à la culture par le gouvernement, une contestation grandissante a forcé la main du premier ministre Harper qui a annoncé, pendant la campagne électorale, que la loi C10 serait retirée.

Lors de la convention canadienne de 2008, les districts 11 et 12 avaient adopté des résolutions identiques qui demandaient l'aide de l'Internationale pour étudier les différentes méthodes que les sections locales utilisent pour offrir des plans de santé complémentaires à leurs membres. Un rapport suivrait, avec des recommandations visant à aider les sections locales à coordonner leurs efforts pour obtenir des réductions de coûts et pour améliorer les couvertures. Un groupe de travail sur les programmes de santé a été mis sur pied pendant l'été 2008 et il examine la situation avec l'aide d'un consultant. L'Internationale paie la moitié des frais alors que chaque district paie sa propre moitié. Des représentants de partout au pays, de même que les représentants internationaux Julia Neville, Barny Haines et Paul Taylor, assistent aux rencontres du groupe de travail. Quatre sondages d'information ont déjà été produits et distribués à chaque section locale au Canada. Un rapport final doit être achevé dans les prochains mois.

Le bureau canadien termine la réalisation d'une base de données rassemblant toutes les décisions légales impliquant l'IATSE au Canada. La multiplicité des secteurs où les membres travaillent a souvent donné lieu à des décisions singulières de la part des tribunaux du travail, des juges et des arbitres. Un accès simplifié à toutes ces décisions devrait pouvoir aider les sections locales (et particulièrement les nouveaux dirigeants) à comprendre comment les différentes causes impliquant l'IATSE ont été traitées légalement par le passé. La base de données sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles décisions seront rendues et elle sera accessible à toutes les sections locales au Canada à partir du bureau canadien.

Suite à des discussions qui ont eu lieu avec chacune des sections locales du Québec lors de la dernière convention canadienne de l'été de 2008, l'Internationale a accepté d'introduire des cartes de membres bilingues qui seront disponibles pour la première fois en 2009. Comme le français est la langue officielle de la province du Québec, la décision a été prise en accord avec des décisions antérieures du bureau général de direction qui a déjà fait traduire en français la constitution internationale et les règlements ainsi que le contrat rose canadien. De même, une version abrégée du Bulletin est produite en français depuis plusieurs années. Cette décision offrira encore un meilleur service aux sections locales du Québec et aux membres de langue française. Des remerciements ont été adressés à l'assistant du président Sean McGuire, à Mary Ann Kelly du bureau général et à Chantal Varette de la section locale 514 pour leur travail dans ce dossier.

Deux changements concernant les communiqués de presse IATSE au Canada ont été approuvés par le président international Loeb. Depuis décembre 2008, tous les communiqués de presse en rapport avec le Canada sont traduits en français et publiés avec leur équivalent en anglais sur le site internet de l'Internationale. De plus, les communiqués de presse canadiens sont maintenant distribués à travers CNW, le plus gros service de distribution de communiqués de presse au Canada.

L'IATSE continue de participer activement au Canadian Institute of Theatre and Technology (CITT). Lors de la conférence annuelle de l'organisme, tenue à Ottawa en août 2008, Adam Mitchell, un membre de la section locale 210, a été élu président du CITT.

Le vice-président international Lewis a aussi rapporté quelques changements concernant l'édifice que possède l'IATSE et qui abrite le bureau canadien. La firme de consultants qui loue présentement les deux premiers étages de cet édifice a signifié son intention de ne pas renouveler son bail parce que les lieux sont devenus trop petits. Toutefois, une prolongation du bail pour une autre année a été acceptée et les documents légaux sont en préparation. De même, une entente formelle de location entre la corporation de l'édifice IATSE, l'actuel propriétaire légal de l'édifice, et l'Union internationale est en cours de rédaction. Enfin, on apprendait que Krista Hurdon, la directrice des opérations du bureau canadien, était sur le point de quitter pour un congé de maternité. Son absence sera grandement remarquée.

Suite à l'effondrement de la compagnie Axiom et suite aux défauts de paiements des salaires et des bénéfices dus aux employés par deux compagnies de production, l'année dernière, l'Internationale a déployé des ressources considérables pour regrouper un ensemble d'informations visant à aider les sections locales en cas de défaut de paiement d'un employeur. Un avocat spécialisé dans les cas d'insolvabilité et qui travaille avec le conseil canadien du travail a aidé à la préparation de ces informations qui devraient être distribuées bientôt à chaque section locale canadienne. Ces documents offrent des conseils et des informations sur les sujets suivants :

- Un langage contractuel visant à protéger les salaires et les bénéfices pour que les employés soient considérés comme des créanciers privilégiés.
- Des informations sur le nouveau programme du gouvernement fédéral pour la protection des salaires qui paie jusqu'à 3000\$ par employé pour les salaires et les bénéfices, de même que des informations sur les programmes de protection des salaires comparables au provincial.
- Des informations distinctes, relatives à chaque province, permettant de poursuivre à titre personnel les dirigeants d'entreprises pour des salaires et des bénéfices non payés.
- Des informations pour obtenir des crédits d'impôt au fédéral et au provincial pour les travailleurs qui réclament des salaires et des bénéfices non payés.
- Un langage contractuel à utiliser en cas de défaut de paiement d'un service de paye et qui permet d'établir clairement la responsabilité de l'employeur pour tout salaire ou bénéfice non versés même si le producteur a établi une entente avec une tierce partie, telle une compagnie fournissant de la main-d'œuvre.

Le président international Loeb a souligné les nombreux progrès contenus dans ce rapport, des progrès qui reflètent le dynamisme de l'IATSE au Canada, pour le plus grand bien de ses membres. Le président international a aussi annoncé qu'il venait tout juste d'assigner l'assistant du président McGuire pour qu'il coordonne avec la division IATSE des foires commerciales des actions pour améliorer la présence de l'IATSE dans cette industrie au Canada.



#### BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB  
Président international

JAMES B. WOOD  
Secrétaire trésorier général  
1430 Broadway, 20<sup>th</sup> Floor  
New York NY 10018  
Tél. : 212 730-1770  
Fax : 212 921-7699

>> Bureau Canadien  
JOHN M. LEWIS  
12<sup>e</sup> Vice-Président international  
Directeur des affaires canadiennes  
22, St-Joseph Street  
Toronto ONT M4Y 1J9  
Tél. : 416 362-3569  
Fax : 416 362-3483

>> Secrétaire du 11<sup>e</sup> district  
CHERYL BATULIS  
2, Nellor Crescent  
Toronto ONT M9C 1K4  
Tél. : 416-622-9000  
Fax : 416-62-0900  
iatse11@sympatico.ca

#### COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

>> Section locale 56 Montréal  
DANIEL DESJARDINS  
Secrétaire archiviste  
3414, avenue du Parc, bureau 320  
Montréal QC H2X 2H5  
Tél. : 514 844-7233  
Fax : 514 844-5846

>> Section locale 262 Montréal  
GILLES CÔTÉ  
Secrétaire archiviste  
3414, avenue du Parc, bureau 320  
Montréal QC H2X 2H5  
Tél. : 1-866-331-4095  
Fax : 514 844-5846  
admin@iatselocal262.com

>> Section locale 514 Montréal  
CLAUDE RAINVILLE  
705 rue Bourget, bureau 201  
Montréal QC H4C 2M6  
Tél. : 514-937-7668  
Fax : 514-937-3592

>> Section locale 667 Montréal  
CHRISTIAN LEMAY  
705 rue Bourget, bureau 201  
Montréal QC H4C 2M6  
Tél. : 514-937-3667  
Fax : 514-937-3592

>> Section locale 523 Québec  
ROBERT MASSON  
2700, rue Jean-Perrin  
Bureau 490  
Québec QC G2C 1S9  
Tél. : 418-847-6335

>> Section locale 863 Montréal  
MAUD BERGERON  
390, Des Hirondelles  
Beloeil QC J3G 6G9  
Tél. : 514 944-2673

>> Section locale 849  
ROD DOMINEY  
15, McQuade Lake Crescent, 2<sup>th</sup> Floor  
Halifax NB B3S 1C4  
Tél. : 902 425-2739  
Fax : 902 425-7696

POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR  
ROBERT CHARBONNEAU  
142, rue des Madelinots  
Québec QC G2M 1P8  
bobcharbonneau@videotron.ca

